



1. Identification

Nom du produit	Acétone
Code du produit	1700
Autres moyens d'identification	2-Propanone. Diméthylcétone.
Usage recommandé et restriction d'utilisation	Solvant organique utilisé dans des processus industriels.
Fabricant	PRODUITS LUBRI-DELTA INC. 2215, Industriel Laval, Québec H7S 1P8 Tél. 800.465.5954 450.629.4555 Téléc. 514.383.4241 http://www.lubri-delta.com/accueil.asp http://www.lubri-delta.com/fiches.aspx
Numéro de téléphone en cas d'urgence	Centre antipoison du Québec: 1-800-463-5060 Canutec: 613-996-6666 (pour le transport)

2. Identification des dangers

Résumé	LIQUIDE INFLAMMABLE! Tenir éloigné des sources de chaleur, des étincelles et des flammes ouvertes. Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Ne pas inhaler les vapeurs, brouillards, aérosols. Ne pas ingérer. Si ingéré, consulter un médecin immédiatement et lui montrer la fiche de données de sécurité (FDS). Assurez-vous de porter les équipements de protection individuels mentionnés dans cette fiche.
---------------	-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

SIMDUT 2015/OSHA HCS 2012/SGH



Liquides inflammables (Catégorie 2)

Irritation oculaire (Catégorie 2)

Toxicité spécifique pour certains organes cibles, exposition unique, Effets narcotiques (Catégorie 3)

DANGER

H225 : Liquide et vapeurs très inflammables

H319 : Provoque une sévère irritation des yeux

H336 : Peut provoquer somnolence ou vertiges

P210 : Tenir à l'écart de la chaleur, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'ignition. Ne pas fumer.

P240 : Mise à la terre ou liaison équipotentielle du récipient et du matériel de réception.

P241 : Utiliser du matériel électrique, de ventilation, d'éclairage et de manutention antidéflagrant.

P242 : Ne pas utiliser d'outils produisant des étincelles.

P243 : Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques.

P261 : Éviter de respirer les vapeurs.

P264 : Se laver la peau soigneusement après manipulation.

P271 : Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.

P280 : Porter des gants, des vêtements de protection et un équipement de protection des yeux.

P303+P361+P353 : EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): enlever immédiatement les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau et du savon ou se doucher si nécessaire.

P304+P340 : EN CAS D'INHALATION: transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer.

P312 : Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise.
P305+P351+P338 : EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P337+P313 : Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.
P370+P378 : En cas d'incendie : utiliser de la mousse chimique, de la poudre sèche ou du dioxyde de carbone pour l'extinction.
P403+P235+P233 : Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche. Tenir au frais.
P405 : Garder sous clef.
P501 : Éliminer le contenu et le conteneur dans une installation d'élimination des déchets agréée.

3. Composition/information sur les composants

Nom chimique	CAS	Teneur en % en masse
Acétone	67-64-1	>99 %

4. Premiers soins

Inhalation	Déplacer la victime à l'air frais. En cas d'arrêt respiratoire, donner la respiration artificielle. En cas de difficultés respiratoires, donner de l'oxygène par une personne qualifiée. Si un problème se développe ou persiste, consulter un médecin.
Voie cutanée	Rincer à grande eau pendant au moins 15 minutes. Retirer les vêtements contaminés et les laver avant de les réutiliser. Éviter de se toucher les yeux avec des parties de corps contaminées. Si un problème se développe ou persiste, consulter un médecin.
Voie oculaire	IMMÉDIATEMENT! Rincer à grande eau. Retirer les lentilles de contact si elles peuvent être facilement enlevées. Rincer à grande eau pendant au moins 15 minutes. Soulever les paupières pour rincer correctement. Si un problème se développe ou persiste, consulter un médecin.
Ingestion	NE PAS FAIRE VOMIR, sauf lorsque recommandé par du personnel médical. Si la victime est consciente rincer la bouche avec de l'eau et donner 1 à 2 verres d'eau. Ne rien donner par la bouche à une victime inconsciente ou convulsive. S'il y a vomissement spontané, garder la tête sous le niveau des hanches pour réduire les risques d'aspiration dans les poumons. Consulter un médecin ou un Centre Anti-Poison immédiatement.
Autre	Aucune information disponible.
Symptômes	Peut causer une irritation des yeux. Peut causer un assèchement de la peau. Peut causer une dépression du système nerveux central.
Note au médecin	Traiter les symptômes. Si on pratique un lavage gastrique, il est recommandé de le faire sous intubation endotrachéale et/ou tube obturateur oesophagien. Lorsqu'on envisage de vider l'estomac, il faut bien peser le danger d'aspiration pulmonaire par rapport à la toxicité. Le traitement doit viser à surveiller les symptômes et l'état clinique du patient.

5. Mesures à prendre en cas d'incendie

Agents extincteurs appropriés	poudres chimiques sèches, dioxyde de carbone (CO2), mousse anti-alcool, Ne pas utiliser de jet d'eau à grand débit.
Dangers spécifiques du produit	Liquide et vapeurs très inflammables. Peut être enflammé par la chaleur, une étincelle, une flamme ou de l'électricité statique. Les vapeurs sont plus lourdes que l'air et peuvent voyager jusqu'à une source d'ignition éloignée. Le contact avec des comburants forts peut provoquer un incendie.

Équipements de protection spéciaux	Les pompiers devraient porter un appareil respiratoire autonome à pression positive (masque facial complet). Les vêtements de combat pour incendies peuvent ne pas être efficaces contre les produits chimiques.
Précautions spéciales pour les pompiers	Refroidir les contenants exposés au feu avec de l'eau pulvérisée.

6. Mesures à prendre en cas de déversement accidentel


Précautions individuelles, équipements de protection et mesures d'urgence	Ne pas toucher au produit répandu. Assurez-vous de porter les équipements de protection individuels mentionnés dans cette fiche.
Précautions relatives à l'environnement	Empêcher l'entrée dans les égouts et autres endroits fermés. Pour un déversement important, consulter le Ministère de l'environnement ou les autorités compétentes.
Méthodes et matériaux pour l'isolation et le nettoyage	Ne prendre aucune mesure impliquant un risque personnel ou en l'absence de formation adéquate. Évacuer le personnel non autorisé. Retirer les sources d'ignition. Bien aérer l'endroit. Arrêter la fuite si cela est possible de le faire sans risques. Assurez-vous d'avoir un extincteur d'incendie près de vous. Si nécessaire, réduire la concentration des vapeurs dans l'air avec de l'eau pulvérisée et contrôler les eaux de ruissellement. Absorber avec une matière inerte (terre, sable, vermiculite) et mettre dans un contenant de récupération approprié. Utiliser des outils anti-étincelles et antistatiques. Éliminer par l'intermédiaire d'une entreprise spécialisée autorisée. Terminer le nettoyage en rinçant à l'eau la surface contaminée.

7. Manutention et stockage

Précautions à prendre pour assurer la manutention dans des conditions de sécurité	Tenir éloigné des sources de chaleur, des étincelles et des flammes ouvertes. Éviter toutes sources d'ignition. Éviter l'accumulation d'électricité statique. Utiliser des outils anti-étincelles et antistatiques. Mettre les contenants à la terre (ground) ou à la masse lors des transvasements de grande quantité (20 litres et plus). Utiliser seulement dans un endroit bien ventilé. Ne pas inhaler les vapeurs, brouillards, aérosols. Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Porter un appareil de protection des yeux, des gants et autres vêtements de protection qui sont adaptés à la tâche à exécuter et aux risques encourus. Garder dans le milieu de travail que les quantités nécessaires au travail à réaliser. Garder les contenants bien fermés entre les usages. Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. Se laver les mains, les avant-bras et le visage à fond après avoir manipulé ce composé et avant de manger, de boire ou de se servir d'articles de toilette. Retirer les vêtements contaminés et les laver avant de les réutiliser.
Stockage dans des conditions de sécurité en tenant compte de toutes incompatibilités éventuelles	Le stockage et la manutention doivent respecter le Code des liquides inflammables et combustibles NFPA 30 et le Code national de prévention des incendies-Canada (CNPI). Mettre les gros contenants à la terre ou à la masse. Conserver le contenant proprement étiqueté bien fermé dans un endroit frais, sec et bien ventilé. Les contenants ayant été ouverts doivent être refermés avec soin et maintenus en position verticale afin d'éviter les fuites. Entreposer à l'écart des matières comburantes et de toute substance incompatible (voir partie 10).
Température de stockage	10 à 20 °C (50 à 68 °F)

8. Contrôles de l'exposition/protection individuelle

Danger immédiat pour la vie ou la santé	Acétone : 2500 ppm.
------------------------------------------------	---------------------

Acétone	VECD	500 ppm		ACGIH , BC, ON
		1000 ppm	2380 mg/m ³	RSST
	VEMP (8h)	250 ppm		ACGIH , BC, ON
		500 ppm	1190 mg/m ³	RSST
Contrôles d'ingénierie appropriés		Prévoir une ventilation mécanique (locale ou générale) suffisante afin de garder les concentrations de vapeurs, de brouillards, d'aérosols ou de poussières sous leurs limites d'exposition respectives. Assurez-vous que des bassins oculaires et des douches de décontamination sont installés près des postes de travail.		
Mesures de protection individuelle				
Yeux	S'il y a risque de contact avec les yeux, porter des lunettes anti-éclaboussures. S'il y a risque de contact avec les yeux ou le visage, porter des lunettes anti-éclaboussures et porter un écran facial. Si des risques respiratoires existent, un masque respiratoire complet peut être requis à la place.			
Mains	Porter en permanence des gants étanches et résistants à ce produit chimique lors de la manipulation. Porter des gants de Néoprène ou des gants laminés multicouche fabriqués de polyéthylène et de copolymère éthylène-alcool de vinyle. Avant utilisation, l'utilisateur devra s'assurer de leur étanchéité. Jeter les gants déchirés, perforés ou montrant des signes d'usure. N'oubliez pas que le liquide peut pénétrer les gants. Par conséquent, changer de gants souvent. Les gants doivent seulement être portés sur des mains propres. Laver les gants avec de l'eau avant de les enlever. Se laver ensuite les mains et les sécher. NE PAS PORTER des gants jetables de latex, de nitrile ou de vinyle.			
Peau	L'équipement de protection individuelle pour le corps doit être adapté à la tâche exécutée et aux risques encourus. Porter des vêtements imperméables aux produits chimiques. Porter une blouse de laboratoire (sarrau) en tissu synthétique. Porter, au besoin, une combinaison en polyéthylène synthétique de type Tychem (DuPont) ou une combinaison équivalente destinée à se protéger contre les produits chimiques liquides.			
Voies respiratoires	Une protection respiratoire n'est pas requise en usage normal. Si les conditions dans les lieux de travail exigent le port d'un respirateur, il est nécessaire de suivre un programme de protection respiratoire. De plus, les appareils de protection respiratoire (APR) doivent être choisis, ajustés, entretenus et inspectés conformément à la réglementation et aux normes 29 CFR 1910.134 (OSHA), ANSI Z88.2 ou CSA Z 94.11 (Canada) et approuvés par NIOSH/MSHA. En cas de ventilation insuffisante ou dans un endroit bas ou fermé et pour un facteur de protection (FPC) maximum de 10 fois la limite d'exposition, porter un demi-masque avec cartouches pour vapeurs organiques. Pour un FPC maximum de 100 fois la limite d'exposition, porter un masque complet avec cartouches pour vapeurs organiques.			
Pieds	Porter des bottes de caoutchouc lors d'un déversement.			
 Lunettes anti-éclaboussures Gants de néoprène mince Sarrau				

9. Propriétés physiques et chimiques

État physique	Liquide	Inflammabilité	Inflammable.
Couleur	Incolore	Limite d'inflammabilité	2.5 à 12.8%
Odeur	De cétone	Point d'éclair	-18°C (-0.4°F) Pensky-Martens vase clos

Seuil olfactif	3.6 à 699 ppm	Température d'auto-inflammation	465°C (869°F)
pH	S.O.	Sensibilité aux charges électrostatiques	Oui
Point de fusion	-94.6°C (-138.3°F)	Sensibilité aux chocs et/ou à la friction	N.Dis.
Point de congélation	-94.6°C (-138.3°F)	Densité de vapeur	2 (Air = 1)
Point d'ébullition	56°C (132.8°F)	Densité relative	0.79 kg/L (Eau = 1)
Solubilité	Complètement soluble dans l'eau.	Coefficient de partage n-octanol/eau	-0.24
Taux d'évaporation	> Acétate de butyle	Température de décomposition	N.Dis.
Tension de vapeur	24.3 à 24.7kPa (182.3 à 185.3 mm Hg) @ 20°C (68°F)	Viscosité	N.Dis.
% de volatilité	100%	Masse moléculaire	58.1
N.Dis.: Non disponible S.O.: Sans Objet N.Det.: Non déterminé N.Ét.: Non établi			

10. Stabilité et réactivité

Réactivité	Attaque certains plastiques et caoutchouc.
Stabilité chimique	Stable dans les conditions recommandées d'entreposage.
Risque de réactions dangereuses (incluant les polymérisations)	Une réaction dangereuse ne se produira pas.
Conditions à éviter	Éviter la chaleur, les flammes et les étincelles. Éviter le contact avec les substances incompatibles.
Matériaux incompatibles	Oxydants forts, bases fortes, acides forts, eau de javel, charbon activé.
Produits de décomposition dangereux	Aucun signalé.

11. Données toxicologiques


Mesures numériques de la toxicité	Acétone Ingestion 5800 mg/kg Rat DL50 Inhalation 71.4 mg/l/4h Rat CL50 Peau 15800 mg/kg Lapin DL50	
Voies d'exposition probables	Peau, yeux, inhalation, ingestion.	
Effets retardés, immédiats et chroniques	Voie oculaire	Irritation des yeux, Lapin (mâle et femelle): Résultats Draize - sévèrement irritant. Provoque une sévère irritation des yeux.
	Voie cutanée	Irritation/corrosion de la peau, Lapin (mâle et femelle) : Test de Draize négatif, non irritant. Le contact prolongé et répété peut causer un assèchement de la peau, des gerçures et une irritation. des rougeurs, une dermatite par dégraissage.
	Voie respiratoire	Peut causer une légère irritation des voies respiratoires supérieures. Seuil de concentration d'irritation chez l'humain : entre 250 et 1000 ppm. Une haute concentration peut causer une dépression du système nerveux central caractérisé par des maux de tête, des étourdissements, des nausées, de la somnolence, de la fatigue, de l'inconscience. La gravité des symptômes peut varier selon les conditions d'exposition.
	Voie orale	

	<p>Peut causer une irritation gastro-intestinale avec nausées et vomissements. L'ingestion d'une grande quantité de cette substance peut provoquer des dommages aux reins, des dommages au foie.</p> <p>Sensibilisation respiratoire ou cutanée Sensibilisation de la peau, test de Buehler, Souris : non sensibilisant. Ce produit n'est pas un sensibilisant cutané ou respiratoire.</p> <p>Classification CIRC / NTP Aucun ingrédient n'est répertorié.</p> <p>Cancérogénicité Mutagène Non classé comme cancérogène par le CIRC, l'ACGIH, le NTP ou l'OSHA. Ce produit n'est pas connu pour causer des effets mutagènes.</p> <p>Toxicité sur la reproduction Ce produit n'est pas connu pour causer des effets sur la reproduction.</p> <p>Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique Le système nerveux central.</p> <p>Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée Le sang.</p>
Effets d'interaction	Acétonitrile, chloroforme, tétrachlorure de carbone, dibromochlorométhane, bromodichlorométhane, 1,1,2-trichloroéthane, trichloroéthylène, o-dichlorobenzène. Éthanol, hexanedione-2,5.
Autres informations	Aucune information supplémentaire.

12. Données écologiques

Toxicité écologique	<p>Poisson - Truite arc-en-ciel - <i>Salmo gairdneri</i> - eau douce CL50 5540 mg/L; 96 h (acetone)</p> <p>Plante aquatique - Algue, <i>Chlorella pyrenoidosa</i> CE50 3400 mg/L; 48 h (acetone)</p> <p>Plante aquatique - Algue, <i>Anabaena Cylindrica</i> CSEO 2844 ml/L; 14 days (acetone)</p> <p>Invertébré aquatique - Crustacés, <i>Daphnie Magna</i> CE50 3.2-9.6 mg/L; 48 h (acetone)</p>
Persistance	Non persistant dans l'environnement aquatique.
Dégradabilité	Biodégradable (>70% en 28 jours). Demande Chimique en Oxygène (DCO) : 2g O ₂ /g. DBO/DCO >0.58. L'acétone subit une lente photolyse dans l'air (temps de demi-vie T _{1/2} = 80 h) et dans l'eau (T _{1/2} >43 h).
Potentiel de bioaccumulation	Aucune bioaccumulation. Log K _{ow} de -0.24 (acétone). Facteur de bioconcentration (FBC) de 0.65 (acétone).
Mobilité dans le sol	Soluble dans l'eau. Ce produit s'évapore très facilement de la surface du sol. L'acétone devrait avoir une très grande mobilité dans le sol at aucune adsorption dans les sédiments. Il sera réparti dans l'atmosphère (71%), l'eau (28.88%), le sol (0%) et les sédiments (0.01%).
Autres effets nocifs	Ce produit ne devrait pas être dangereux pour les organismes aquatiques.

13. Données sur l'élimination

<p>Contenant</p> 	<p>Important! Éviter la génération de déchets. Utiliser en entier. NE PAS jeter les résidus dans les égouts ou dans les cours d'eau. Les résidus et les contenants vide doivent être considérés comme des déchets dangereux. Les solvants organiques non utilisés ou usés peuvent être retraités (recyclés) partout où il y a un programme de récupération. Éliminer par l'intermédiaire d'une entreprise spécialisée autorisée. Se conformer à la réglementation municipale, provinciale et fédérale. Si nécessaire, consulter le Ministère de l'environnement ou les autorités compétentes.</p>
------------------------------------------------------------------------------------------------------------	---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

14. Informations relatives au transport

Numéro ONU	UN 1090
Désignation officielle de transport de l'ONU	ACÉTONE
Dangers environnementaux	Ce matériau n'est pas répertorié comme un polluant marin.
Précautions spéciales pour l'utilisateur	Liquide inflammable.
TMD - Transport des marchandises dangereuses (Canada)	
Classe(s) relative(s) au transport	Classe 3
Groupe d'emballage	II
Guide des mesures d'urgence 2016	<u>127</u>
IMO/IMDG - Transport Maritime International	
Classification	UN1090. Classe 3, GE II. Programmes d'urgence (FS-No) F-E, S-D
IATA - Association Aérienne internationale de Transport	
Classification	UN1090. Classe 3, GE II.
La présente classification relative au transport est fournie à titre de service à la clientèle. Comme expéditeur, VOUS êtes tenu de respecter toutes les lois et tous les règlements applicables au transport, y compris les exigences relatives à la classification et à l'emballage appropriés. De plus, si une exemption domestique existe, il est de la responsabilité de l'expéditeur de définir l'application de celle-ci.	

15. Informations sur la réglementation

Autres réglementations

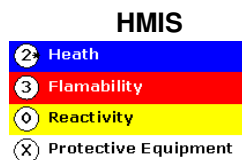
CANADA :
- Canada LIS et LES :
Cette substance est répertoriée dans l'inventaire de la Liste intérieure des substances (LIS).
- Substances toxiques au sens de la LCPE 1999 (annexe 1, Loi canadienne sur la protection de l'environnement) :
Cette substance n'est pas répertoriée.
- Inventaire national des rejets de polluants du Canada (INRP) :
Cette substance n'est pas répertoriée.

ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE :
- Toxic Substance Control Act (TSCA) :
Cette substance est répertoriée.
- EPCRA Section 313 Toxic Chemicals :
Cette substance n'est pas répertoriée.
- EPCRA Section 302/304 Extremely Hazardous Substances:
Cette substance n'est pas répertoriée.
- CERCLA Hazardous Substances :
Acétone (CAS no. 67-64-1) RQ 5000 Lbs.
- Clean Air Act (CAA 112b) HON - Hazardous Organic National Emission Air Pollutants :
Cette substance est répertoriée.
- CAA 112(r) Regulated Chemicals for Accidental Release Prevention :
Cette substance n'est pas répertoriée.
- Californie Proposition 65 :
Cette substance n'est pas répertoriée.

SIMDUT 1988



B2 D2B
Classe B2 : Liquides inflammables
Classe D2B : Matières toxiques ayant d'autres effets



16. Autres informations

Date (AAAA-MM-JJ)	PRODUITS LUBRI-DELTA INC. 2014-11-03
Version	01
Autres informations	<p>RÉFÉRENCES :</p> <ul style="list-style-type: none">- Haz-Map, Information on Hazardous Chemicals and Occupational Diseases, http://hazmap.nlm.nih.gov/index.php- ACETONE, OECD Existing Chemicals Database, Chemicals Screening Information Data Set (SIDS) for High Volume Chemicals, UNEP publications, http://www.chem.unep.ch/irptc/sids/OECD/SIDS/67641.pdf- Service du répertoire toxicologique de la Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail (CNESST), http://www.reptox.csst.qc.ca- Acétone, Fiche Toxicologique FT3, Institut National de Recherche et de Sécurité, http://www.inrs.fr- IPCS INCHEM, Chemical Safety Information from Intergovernmental Organizations, Canadian Centre for Occupational Health and Safety (CCOHS), Copyright International Programme on Chemical Safety (IPCS), http://www.inchem.org- NIOSH Pocket Guide to Chemical Hazards, Centers for Disease Control and Prevention, NIOSH Publications, 2007, http://www.cdc.gov/niosh/npg/npg.html- Toxicological Review, Integrated Risk Information System (IRIS), USA Environment Protection Agency, www.epa.gov/iris- IUCLID Chemical Dataset, European Chemical Substances Information System (ESIS), Joint Research Centre, http://esis.jrc.ec.europa.eu <p>ACGIH: American Conference of Governmental Industrial Hygienists AIHA: American Industrial Hygiene Association HMIS: Hazardous Materials Identification System NFPA: National Fire Protection Association OSHA: Occupational Safety and Health Administration (USA) NIOSH: National Institute for Occupational Safety and Health NTP: National Toxicology Program RSST: Règlement sur la santé et la sécurité du travail (Québec) CIRC: Centre international de recherche sur le cancer DIVS: Danger immédiat pour la vie ou la santé SGH: Système général harmonisé SIMDUT: Système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail VECD: Valeur d'exposition de courte durée (15 min) VEMP: Valeur d'exposition moyenne pondérée</p> <p>Au meilleur de nos connaissances, les renseignements contenus dans ce document sont exacts. Toutefois, ni Système Préventis ni aucune de ses sociétés ne peuvent être tenus responsables, en tout ou en partie, de l'exactitude ou du caractère exhaustif des renseignements contenus dans ce document. L'utilisateur est en définitive seul responsable de déterminer si le produit convient à l'usage qu'il veut en faire. Tous les matériaux ou produits peuvent présenter certains risques et devraient être utilisés avec prudence. Bien que certains risques soient décrits dans ce document, nous ne pouvons garantir que ce sont les seuls risques qui existent.</p>